



REGLEMENT PARTICULIER

Championnat Régional Jeunes 2018

03 et 04 mars 2018 à Voiron (38)

Le règlement de la compétition respecte les prérogatives de la FFBaD et est sous la responsabilité du Juge-Arbitre principal Grégory RAVEL.

Le règlement général des compétitions servira de référence à l'organisation du CRJ.

↳ Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la Fédération Française de Badminton. (Autorisation en cours)

↳ **Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés JEUNES dans la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, classés ou non, jusqu'à Cadets. Les joueurs pourront s'inscrire sur 3 tableaux, dans les catégories poussins, benjamins, minimes ou cadets.**

Les surclassements sont autorisés sauf pour les poussins

Les tableaux sont limités de la façon suivante :

-16 joueurs en simple poussin, benjamin et minime (12 en qualifications et 4 dans le tableau principal)

- 12 joueurs en simple cadet (tableau principal uniquement)

- 8 paires en élimination directe en DD et DH poussins, benjamins, minimes et cadets, avec tableau de repêchage non officiel.

-16 paires de mixtes poussin, benjamin et minime (12 en qualifications et 4 dans le tableau principal)

-12 paires de mixtes cadets (tableau principal uniquement)

Les joueurs seront retenus en fonction de leur CPPH (les mieux classés maintenus prioritairement), pour les doubles, le cumul des CPPH fait foi. Les joueurs au choix en double et mixte seront prioritairement choisis à leur CPPH du jeudi 15 février 2018.

Les joueurs seront inscrits par leur club ou comité départemental.

↳ Les têtes de série et premiers de poules seront désignés par l'organisation et validés par les Juges-Arbitres à la date du tirage au sort le **16 février 2018**, selon le classement par points hebdomadaire (CPPH)

↳ Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

↳ Tout joueur doit être licencié compétiteur auprès de la FFBaD au jour du tirage au sort **16 février 2018**.

↳ L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges-Arbitres et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance.

↳ Les tableaux de simple et mixte comporteront si possible une phase de qualification en poules puis une phase d'élimination directe. Les tableaux de doubles homme et femme se feront en élimination directe.



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton



↳ En double, si un joueur est forfait, le joueur restant pourra proposer le partenaire inscrit de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné.

↳ **Les organisateurs en accord avec les Juges-Arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**

↳ Les poussins joueront sur un terrain aménagé avec un filet tendu à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain. L'espace situé au delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain.

↳ Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

↳ Le conseil aux joueurs (coaching) n'est autorisé qu'à la pause de 11 et entre les sets.

↳ L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au juge arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

↳ Certains matchs seront arbitrés, d'autres se dérouleront en auto arbitrage. Dans ce deuxième cas, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Chaque match sera scoré par les joueurs sur toute la durée de la compétition. Un système de rotation des scoreurs sera mis en place par les Juges-Arbitres.

↳ Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales où ils seront fournis par la Ligue. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (**FZ S-6000**).

↳ Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. **De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.** Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que les matchs peuvent être lancés avec 1h d'avance et que le planning horaire est indicatif.

↳ **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.**

↳ **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFbAd est exigée sur les terrains. Jouant sur un tournoi régional, les tenues de ligue ne seront pas admises pour jouer.**

↳ Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match (sauf si le match est arbitré, dans ce cas c'est l'arbitre qui s'en charge).

↳ Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match (test des volants, prise de contact avec le terrain et changement de tenue compris).



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton



↳ L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-arbitres, aux entraîneurs, aux scoreurs, aux arbitres éventuels, juges de ligne éventuels et aux membres du Comité d'Organisation.

↳ **Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 minutes** quelle que soit la discipline **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé et de son responsable puisque les joueurs sont mineurs**. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

↳ **Contestations** : seul **le responsable d'un club ou d'un comité** pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

↳ Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

↳ Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les tribunes avec leurs sacs et respecter les tribunes réservées aux spectateurs.

↳ L'inscription se fera par envoi de la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la ligue et le paiement devra obligatoirement nous parvenir avant **le 09 février 2018** (modalités complète sur la plaquette). Virement conseillé, références bancaires sur la feuille d'inscription.

↳ Les forfaits déclarés après la date limite des inscriptions (soit après le 09 février 2018) doivent être justifiés au plus tard dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

↳ Les droits d'engagement (**8€ pour un tableau, 11€ pour deux tableaux et 14€ pour 3 tableaux**) ne seront remboursés que pour les forfaits qui seront justifiés.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

**Le Juge-arbitre principal
Grégory RAVEL**

Le juge-arbitre adjoint